



Obligations et recommandations au 16 décembre 2020

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Pratique individuelle ou en groupe	Autorisé uniquement en plein air et en groupes de max. 4 personnes, sauf si toutes les personnes font partie d'un même ménage ou cohabitent (entraîneur non compris); des amendes sont prévues pour les personnes qui ne respectent pas cette règle	* Entraînement, Remise en forme, Bien être, Santé publique, Santé mentale
Douches et vestiaires	Autorisé max. 4 personnes présentes de manière simultanée et distanciation de 2 m	* Protocoles sanitaires renforcés
Sport scolaire et activités sportives péri- et parascolaires	Autorisé en plein air, en salle et dans les centres aquatiques (piscines) (cf recommandations MENJE)	* Continuité pédagogique * Protocoles sanitaires renforcés * Pratiques adaptées au contexte sanitaire * Les salles et centres aquatiques sont fermés mais ces publics prioritaires bénéficient d'une dérogation pour y accéder
Sportifs d'élite + encadrement et partenaires d'entraînement	Autorisé au Centre national sportif et culturel (Coque) y compris le HPTRC; le max. de 4 personnes ne compte pas	* Continuité haute performance/professionnelle * Protocoles sanitaires renforcés
Equipes nationales senior (m/f) + encadrement Entraînements et compétitions	Autorisé entraînements et compétitions au Centre national sportif et culturel (Coque) et en plein air; le max. de 4 personnes ne compte pas; manifestations sportives à huis clos;	* Suivi médical renforcé * Athlètes dont la qualification sportive est reconnue en tant que telle par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois (COSL)
Pratique d'une activité physique sur prescription médicale	Autorisé en plein air, en salle et dans les centres aquatiques; le max. de 4 personnes ne compte pas	* Nécessité d'assurer la continuité de la pratique sportive * Protocoles sanitaires renforcés * Suivi médical renforcé * Les salles sont fermées mais ces publics prioritaires bénéficient d'une dérogation pour y accéder

CATÉGORIES	STATUT	ÉLÉMENTS OBJECTIVÉS
Salles de sport privées (centres de fitness, centres de culture physique)	Fermé	* Activités sportives uniquement autorisées en plein air et en groupes de maximum 4 acteurs, sauf si toutes les personnes font partie du même ménage ou cohabitent
Piscines couvertes, centres aquatiques et similaires	Fermé	* Piscines uniquement ouvertes pour sportifs d'élite, encadrement et partenaires d'entraînement, équipes nationales senior (m/f) et encadrement, personnes bénéficiant d'une prescription médicale, sport scolaire, activités sportives péri et parascolaires
Manifestations sportives	Interdit sauf activités sportives en plein air de maximum 4 acteurs sportifs sauf si toutes les personnes font partie d'un même ménage ou cohabitent et équipes nationales senior (m/f) ; huis clos obligatoire, pas de spectateurs	* Rassemblements interdits
Buvettes	Fermé	* Etablissement de restauration et de débits de boissons sont fermés. Sont également interdites les activités occasionnelles et accessoires de restauration et de débit de boissons. Buvettes fermées

Mesures valables à partir du 16 décembre 2020 au 15 janvier 2021

www.covid19.lu
www.sports.lu